

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

**SAMEDI 16 septembre 2023**

Date de la convocation :

11/09/2023

Date d'affichage :

19/09/2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : **07**

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de septembre à 10 heures 30, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire

**Présents :** Philippe HANOT, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

**Absent excusé :** Jacky AMBROZY, Jacques DERAIME

**Secrétaire de séance :** Raphaëlle HANOT

**Objet de la Délibération : Restauration du Chemin de Sars et de la rue des Joncs**

Annule et remplace la délibération 2023/12 en date du 25 mars 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de rénovation du Chemin de Sars et de la rue des Joncs, différents devis ont été établis par les entreprises pour la réalisation des travaux énoncés ci-dessus :

- La Société SPRL PIRLOT et Fils – VIRELLE (Belgique)  
Rue des joncs : 22 120.00 € HT  
Chemin de Sars : 61 074.00 € HT  
**Soit un total de 83 194.00 € HT**
- L'entreprise COLAS - MAUBEUGE  
Rue des joncs : 22 730.10 € HT  
Chemin de Sars : 63 950.20 € HT  
**Soit un total de 86 680.30 € HT**

Annule et remplace la délibération 2023/12 en date du 25 mars 2023, ou le conseil municipal a approuvé le devis de la Société SPRL PIRLOT et Fils – VIRELLE (Belgique).

Après comparaison, l'offre la plus intéressante financièrement est celle de la Société SPRL PIRLOT et Fils – VIRELLE (Belgique), pour un montant de 83 194.00 € H T soit 99 832,80 € TTC.

Et l'entreprise COLAS n'a pas réactualisé son devis suite aux demandes de Mr le Maire.

**Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.**

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,  
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,  
Raphaëlle HANOT**